

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 24 juin 2021

Conformément aux dispositions du Décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux tel que modifié par le Décret du 1^{er} avril 2021, la séance du Conseil Communal de ce jour s'est tenue en visio-conférence.

Absents et excusés : Viviane DELEPINE, Carine BOCQUET, Fabien VERSCHEURE et Michel MAHIEU

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président signale qu'une demande d'inscription d'un point en urgence a été faite par Monsieur DENAYER et relative au règlement de circulation pris par le Conseil Communal du 26/03/1998 et mis en œuvre récemment pour la circulation au carrefour rue de Condé/Grand'Rue/Avenue de l'Europe/rue Philippart. Il précise qu'il ne s'opposera pas à ce que l'on discute de ce point en fin de séance mais tient à rappeler d'emblée à chaque conseiller que la modification de la circulation en cet endroit n'a été faite que pour répondre aux règles du Code de la Route et ce, à la demande de « Monsieur Sécurité » de la Région Wallonne. A l'unanimité, le Conseil approuve l'inscription de ce point supplémentaire en urgence.

1. Finances du CPAS

Modifications budgétaires n° 1/2021 ordinaire et extraordinaire votées par le Conseil de l'Action sociale en séance du 26 mai 2021.

Monsieur BILLOUEZ précise que cette première modification budgétaire permet principalement l'injection du compte 2020 et l'ajustement d'une série d'articles budgétaires. A l'ordinaire, après modification, le budget s'équilibre à 6.130.307,69€.

En matière de dépenses, on relèvera les charges financières dues aux intérêts d'emprunts UREBA pour l'année 2020 et 2021, la régularisation de diverses assurances, l'inscription de différents subsides liés au COVID, les dépenses liées à l'engagement du personnel relatif au dossier de naissance multiple ainsi que le prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire d'un montant de 59.935,67 € permettant d'équilibrer cette modification budgétaire. En matière de recettes, on retrouve l'injection du compte 2020 pour un montant de 146.574,42 €.

A l'extraordinaire, les prévisions dépenses/recettes s'élèvent à 91.992,40 €. En dépenses, on constate la prévision d'un emprunt de 35.000 € concernant la réalisation d'un projet d'urbanisme pour le projet de ressourcerie et une somme de 2.500 € supplémentaire pour la rénovation du logement de transit (plafonds). En recettes, on retrouve les écritures permettant de régulariser le mali du compte 2020.

Après modification budgétaire, les soldes prévisionnels des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire s'élèvent respectivement à 164.725,60 € et 58.387,51 €.

Monsieur VIVIER signale que son groupe sera favorable à cette modification budgétaire et espère que l'engagement réalisé dans le cadre des naissances multiples pourra être pérennisé par la suite. A l'extraordinaire, la prévision d'engagements financiers pour des travaux est une bonne chose.

Monsieur BILLOUEZ précise que, dans le cadre des naissances multiples, un recrutement a été réalisé pour un mi-temps puéricultrice et un temps plein aide-ménagère.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances communales

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2021 (voir annexe).

Modification budgétaire ordinaire :

Résultat exercice propre : 263.782,79 €

Résultat général : 755.918,82 €

Modification budgétaire extraordinaire :

Résultat exercice propre : -1.071.142,34 €

Résultat général : 2.909.163,08 €

Le Directeur Général précise que cette modification budgétaire vise à permettre de débiter les travaux de la marina du port d'Antoing dans les délais prévus suite à l'ouverture des offres. Il faut savoir que les coûts des matériaux de construction s'enflamment suite à la crise sanitaire et que les entreprises voient leur carnet de commandes saturés d'où une hausse des prix puisque la demande est supérieure à l'offre. C'est la loi du marché. La volonté est de maintenir le début des travaux au mois d'octobre.

Monsieur VIVIER rappelle avoir déjà signalé qu'il y avait un problème au niveau des plans par rapport à la zone motor-homes et à la zone des bateaux. Il propose que les bateaux ne soient pas disposés parallèlement mais perpendiculairement au lac de manière à ne pas devoir les passer au-dessus de la zone motor-homes. Même si ces travaux sont bien accueillis, il rappelle que l'arche sur le plan d'eau va réduire la zone de navigation de quelques hectares. Il ne faudra pas perdre de vue l'agrandissement prévu dans le master plan afin de ne pas pénaliser les différents usagers du plan d'eau. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agents traitants : Carine DUDANT/Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Mandataires

Article 71 du Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD (décret gouvernance) – rapport de rémunération pour l'exercice 2020

Conformément à l'article 71 du Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD, en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales (appelé Décret « Gouvernance »), le Conseil Communal doit établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, personnes non élues et des titulaires de la fonction dirigeante locale.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Motion

Motion relative à la stratégie territoriale de l'entretien des luminaires et des routes par le SPW

Il est proposé au Conseil communal d'adopter une motion proposée par la Conférence des Bourgmestres et Élus territoriaux, visant à établir un plan stratégique territorial sur la Wallonie picarde d'entretien des luminaires et des routes par le SPW et à structurer une division Wallonie picarde du SPW afin d'avoir un interlocuteur unique.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Emilie FARINEAU

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Règlements communaux

a. Règlement communal sur les cimetières – mise à jour

Monsieur DESMET rappelle que ce règlement a été examiné en commission ce lundi 21 juin et qu'il s'agit ici de le mettre à jour suite à diverses modifications de la législation. La matière des funérailles et sépultures a été régionalisée en 2002. À cet effet, un décret du Gouvernement wallon a vu le jour le 06/03/2009. Un règlement communal sur les cimetières funérailles et sépultures avait dès lors été voté par le Conseil communal, en sa séance du 29/04/2010.

Nous sommes aujourd'hui, 11 ans plus tard, et le décret a subi plusieurs modifications durant la dernière décennie. Dès lors, le Conseil communal est invité à voter un nouveau règlement communal sur les cimetières prenant en compte les diverses modifications du décret wallon. Il félicite Madame DEREUX pour son travail sur cette matière.

Monsieur VINCENT précise que la commission fut très intéressante. Cette matière devient de plus en plus complexe et on a transposé les exigences wallonnes dans notre règlement. Il regrette cependant les augmentations parfois fortes des prix pratiqués même si on a signalé que ceux-ci n'avaient plus été revus depuis 15 voire 20 ans. Il est normal que l'on répercute les coûts vers le citoyen mais cela devient quand même onéreux.

Monsieur DESMET confirme que les tarifs dataient d'une vingtaine d'années. Quasiment tout était désormais facturé à perte. Il était nécessaire de rééquilibrer les choses.

Monsieur VIVIER remercie l'agent communal qui s'est occupé de ce dossier. Il constate que le choix du type de sépulture est de plus en plus diversifié tout comme les prix. Le citoyen pourra désormais faire un choix digne de ses moyens et de ses finances. Le travail des fossoyeurs a également été allégé ce qui est une bonne chose. Le texte est bien fait. Seul point négatif : les tarifs. Un étalement de l'augmentation sur plusieurs années aurait été mieux.

Le Directeur Général tient à lire un document préparé par les services techniques et relatif aux réactions que l'on peut lire un peu partout sur les réseaux sociaux quant à l'état de propreté dans nos cimetières :

« Cette année, malheureusement la météo n'a pas favorisé le travail d'entretien.

Les trois dernières années ont été sèches et cette année est plus humide ce qui favorise la pousse et de meilleures conditions pour la nature (on ne parle pas ici de mauvaises herbes mais bien de la nature !).

Tant mieux pour la nature car l'environnement est primordial et nous ne pensons pas qu'une seule personne voudrait vivre en plein désert.

Nous avons effectué un entretien en mars, un deuxième en juin et probablement un autre devra suivre d'ici peu durant juillet /août, ensuite en septembre et puis pour que tout soit au mieux pour la Toussaint.

Nous devons également signaler que parfois nous sommes très déçus et même révoltés des commentaires publiés sur les réseaux sociaux.

Bien sûr, il s'agit de mauvaises langues et d'une minorité de personnes.

Nous comprenons qu'il y ait des réclamations pour l'état des cimetières cette année.

Sachez que le service technique, fait pour le mieux et le plus régulièrement possible l'entretien des espaces verts.

Nous vous remercions de votre écoute. »

Le Directeur Général précise partager entièrement les propos tenus dans ce document et apporter son soutien inconditionnel aux membres du personnel des services techniques. Il espère que les conseillers relaieront ces propos auprès de la population estimant que le soutien au personnel communal est également un rôle que doivent jouer les conseillers. Par ailleurs, il assure que les ouvriers communaux font ce qu'ils peuvent malgré les conditions climatiques difficiles que l'on connaît ces derniers temps. Celles-ci perturbent fortement nos services. D'autant plus que peu de gens continuent à entretenir ce qu'elles devraient entretenir elles-mêmes. C'est la même problématique que pour les trottoirs. Il est très facile d'incriminer les services communaux alors qu'il s'agit de responsabilités du citoyen et il est bon parfois de rappeler ces obligations.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sophie DEREUX

Politique responsable : Thierry DESMET

- b. Règlement général de police – modification de l'annexe 12 concernant l'abattage des arbres et des haies

Modifier l'annexe 12 du RGP concernant l'abattage des arbres et des haies sur proposition du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut pour avoir une harmonisation des communes, et des sanctions mieux définies (voir annexe).

Monsieur VINCENT estime qu'il faudrait vulgariser ce texte et cibler les personnes concernées par ce règlement (gros propriétaires terriens, hommes de métiers tels que bucherons, forestiers, agriculteurs).

Monsieur VIVIER se dit déçu car il y a près d'un an, il avait demandé de faire une communication, via le bulletin communal, sur la gestion des saules têtards ce qui n'a pas été fait. Aujourd'hui, on propose de voter un texte en vue de sanctionner ceux qui ne respectent pas le cadre de ce règlement. La gestion des saules têtards est bien souvent dangereuse et une aide de la commune et du PNPE serait la bienvenue. Garder des saules dangereux n'est certainement pas la meilleure solution. Par ailleurs, on parle ici de propriétés privées et si le citoyen doit demander au PNPE ce qu'il peut faire chez lui, cela devient excessif. Il y a quelques mois, nous avons bien ri du règlement sur les tondeuses mais ici on parle à nouveau de dire aux gens ce qu'ils peuvent faire chez eux. Que le parc

soit un soutien pour le citoyen c'est bien mais il ne faudrait pas qu'il prenne le rôle d'un sanctionnateur. Il faudrait communiquer au préalable aux gens ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire.

Le Président précise que beaucoup ont ri du règlement que notre commune avait pris les robots tondeuses mais on peut constater aujourd'hui que la Région Wallonne demande elle-même de l'imposer partout. Concernant les saules têtards, l'avis du PNPE a été sollicité sur leur gestion en différents endroits mais il est évident, qu'en cas de dangerosité, le parc doit, aussi, prendre ses responsabilités et donner son aval pour l'abattage des arbres concernés.

Monsieur VIVIER insiste pour qu'une communication soit faite envers le citoyen car que le parc leur impose de faire certaines choses dans leurs jardins, cela devient un peu osé.

Par 12 voix pour et 3 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- c. Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime communale à l'acquisition d'un système à composter

Madame BOCAGE précise que, sur proposition d'Ipalle et du Collège communal, Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement communal relatif à l'octroi d'une prime communale à l'acquisition d'un système à composter.

Monsieur VINCENT salue l'initiative mais estime la procédure trop lourde. On pourrait peut-être éviter au citoyen de se déplacer pour aller suivre la formation et la prévoir sous forme d'une vidéo ou d'un webinaire.

Le Directeur Général précise que ces formations se sont faites alternativement sur Antoing et sur Brunehaut ces dernières années. Monsieur DESMET signale qu'à la dernière formation organisée il y a deux ans, il n'y avait personne ce qui est dommage. L'organiser sous forme d'un tutoriel pourrait peut-être intéresser les gens.

Monsieur VIVIER signale qu'IPALLE pourrait être invitée à être présente sur les grandes festivités organisées sur Antoing. Monsieur DESMET précise qu'IPALLE était présente lors des dernières braderies.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Colette BOCAGE

6. Marchés publics

Marché de travaux - Bruyelle - Travaux d'extension du cimetière, de plantation et de modification des murs d'enceinte du cimetière existant – CSCH, estimation, mode de passation et conditions de marché

Monsieur DESMET signale que l'entreprise a pour objet les travaux d'extension du cimetière de Bruyelle, de plantation et de modification des murs d'enceinte du cimetière existant.

Ce marché comprend entre-autre :

- Terrassement sans évacuation
- Pose d'éléments linéaires
- Pose de fondations drainantes
- Pose de revêtement de sol drainant
- Plantations
- Démolition partielle des murs d'enceinte
- Pose de clôtures
- Pose de citernes
- Pose de citernes funéraires
- Création d'une liaison entre le cimetière et son extension
- Evacuation de déchets liés aux démolitions

Le marché est divisé en 2 lots :

- Lot 1 : « Extension du cimetière »
Ce lot est divisé en une tranche ferme (travaux relatifs à l'extension) et une tranche conditionnelle (plantations de l'enceinte du cimetière existant)
- Lot 2 : « Travaux de maçonnerie »
Ce lot est divisé en une tranche ferme (maçonnerie de l'extension du cimetière) et une tranche conditionnelle (maçonnerie du mur d'enceinte du cimetière existant)

L'estimation est de :

- Lot 1 : 508.341,00 € hors TVA ou 615.092,61 € TVA comprise ;
Tranche ferme : 505.461,00 hors TVA ou 611.607,81 ;
Tranche conditionnelle : 2.880 € hors TVA ou 3.484,80 € TVA comprise ;
- Lot 2 : 46.668,00 € hors TVA ou 56.468,28 € TVA comprise ;
Tranche ferme : 16.440,00 € hors TVA ou 19.892,40 € TVA comprise ;
Tranche conditionnelle : 30.228,00 € hors TVA ou 36.575,88 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours calendrier ;
- Délai d'exécution : Le chantier est exécuté :
 - Lot 1 : 100 jours ouvrables ;
 - Lot 2 : 40 jours ouvrables.
- Agréation requise :
Lot 1 : C (Entreprises générales de travaux routiers), Classe 3 ;
Lot 2 : D1, classe 1 ;
- Visite des lieux non requise ;
- Cautionnement :
5% du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure ;
Cautionnement complémentaire de 10% sur les fondations en béton maigre ;
- La révision de prix est d'application ;
- Délai de garantie : 60 mois de calendrier ;
- Pas de variantes et pas d'options.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable), de l'estimation et des conditions de marché.

Monsieur VIVIER remercie le Collège d'avoir organisé la commission où ce projet a pu être présenté. Il estime que ce cimetière sera de niveau 4 voire 5 étoiles. Comme déjà signalé par Monsieur VERSCHEURE lors du précédent Conseil, son financement est exagéré. Seules 25 places de parking supplémentaires sont prévues pour ce cimetière qui va devenir énorme. Il y aura 4 carrés de 35 cuves qui seront creusés tous les 8 ans pour atteindre un total de 140 cuves dans 32 ans. On pourra s'attendre à une extension démographique importante sur Bruyelle sur ce laps de temps. Il demeure cependant le problème du chalet situé à l'arrière de la propriété du voisin. En outre, le terrain à bâtir qui reste propriété de la Ville sera dévalorisé puisqu'il aura un cimetière tant à sa droite qu'à l'arrière. Ce terrain aurait pu être utilisé car il ne vaudra plus grand chose par la suite. Quant au voisin, est-il vraiment d'accord avec ce projet ? Les murs de l'ancien cimetière seront restaurés ce qui est une bonne chose. Par contre, on ne parle pas de l'entretien des différentes allées existantes. Vu le prix, cela aurait pu être prévu dans le chantier. Par rapport aux allées du nouveau cimetière, l'idée des dalles avec du micro-trèfle est bonne mais, avec les terrains agricoles aux alentours, on peut craindre que les germes de pissenlit, de ronces, de chardons, d'orties, etc..., ne viennent envahir l'espace au fur et à mesure. Par rapport à la pièce d'eau prévue dans le fond du cimetière et à son usage, Monsieur VIVIER se dit très sceptique. Enfin, avec les travaux prévus tous les 8 ans en partant de l'entrée vers le fond, les dalles tiendront-elles le coup de ces travaux ? Mettre 800.000 € pour cette extension de cimetière en supposant qu'il sera utilisé, on aurait pu le faire plus petit au vu de la population du village et faire, avec la même somme, un entretien de tous les cimetières de l'entité. Cela aurait fait plaisir à beaucoup plus de citoyens. Le projet est très beau mais 800.000 € pour le réaliser, soit l'équivalent de 4 villas, cela est exagéré.

Monsieur DESMET signale que c'est à tort que l'on reproche un manque d'entretien dans le cimetière actuel. Quant à l'investissement prévu, il permettra de réduire au maximum les coûts d'entretien journalier. Sur le montant estimé, il faut bien se rendre compte que l'on part d'une feuille blanche, d'un champ agricole. Le principe des tranches conditionnelles nous permettra de choisir les lots qui seront effectivement réalisés en fonction des remises de prix. A la question de Monsieur VIVIER sur l'impact du phasage des travaux tous les 8 ans en allant de l'entrée vers le fond, Monsieur DESMET précise que le terrain sera drainé et que les engins de chantier ne seront pas énormes.

Monsieur Julien BAUWENS tient à souligner que ce cimetière sera le premier de l'entité à disposer d'un espace multiconfessionnel couvert. C'est une importante avancée vers les citoyens qui ne pouvaient organiser de cérémonies selon leurs convictions et à l'abri.

Monsieur DESMET précise que chaque cimetière est entretenu si possible 6 fois par an. Le premier entretien s'effectue vers le 15 mars et le dernier au moment de la Toussaint. Durant l'hiver, ramassage des feuilles et taille des arbres et arbustes si nécessaire. Nous ramassons aussi les potées séchées sur les tombes. La durée d'entretien varie en fonction de la météo et de la croissance de végétation.

L'entretien s'effectue soit mécaniquement (à l'aide de binettes) ou par désherbage thermique avec de l'eau chaude additionnée d'amidon (la mousse d'amidon permet de garder la chaleur plus longtemps sur la plante) et flamme par appareil à gaz.

Le glyphosate, produit utilisé jusqu'en 2014, était un produit systémique, ce qui veut dire que le produit est capté par les feuilles et véhiculé par la sève de la plante. Ce qui faisait que la plante était complètement détruite.

A cela, devait être additionné un produit combattant la germination des semences en attente car le glyphosate ne combat pas la germination.

Le temps d'entretien n'est pas identique en mars et en juin car en mars il faut combattre un départ de végétation tandis qu'en juin la végétation s'est développée et vient s'ajouter la taille des haies, tontes des zones engazonnées...

Pour exemple, le cimetière de Bruyelle peut être nettoyé par deux hommes en deux jours comme il peut être nettoyé par deux hommes pendant une semaine.

Il faut reconnaître qu'une bonne majorité des tombes en terrain commun n'est pas entretenu par les familles. Le personnel communal « s'y colle » et se charge de cette tâche alors qu'elle ne lui incombe pas. Monsieur DESMET ajoute, qu'en aucun cas, il n'y a un manque de respect de nos défunts tant au niveau du personnel communal qu'au niveau des mandataires.

Monsieur VIVIER précise qu'il n'a pas parlé d'un manque d'entretien mais demandé que les 800.000 € soient répartis sur tous les cimetières de l'entité. Avec 150.000 € dans chaque cimetière, on pourrait y prévoir tant un espace multiconfessionnel que des dalles pour l'aménagement des allées.

Monsieur DESMET signale que pour mettre des dalles à Calonne, il faudrait décaisser environ 40 cm de gravier. Le Président ajoute que le cimetière d'Antoing a déjà été végétalisé mais d'une autre manière.

Par 12 voix pour et 3 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Thierry DESMET

7. Énergies

a. Appel à candidature pour la sélection des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité

Vu le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, ci-après dénommé « décret électricité » ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 mars 2002 relatif aux gestionnaires de réseaux ;

Considérant que les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) d'électricité ont été désignés par le Gouvernement wallon pour une durée de 20 ans ;

Considérant l'arrivée de l'échéance relative à la désignation des GRD d'électricité en 2023 ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de cette désignation par un appel public ;

Il est proposé de marquer accord sur l'appel à candidature.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

b. Appel à candidature pour la sélection des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz

Vu le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, ci-après dénommé « décret gaz » ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 octobre 2003 relatif aux gestionnaires de réseaux gaziers ;

Considérant que les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) de gaz ont été désignés par le Gouvernement wallon pour une durée de 20 ans ;

Considérant l'arrivée de l'échéance relative à la désignation des GRD de gaz en 2023 ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de cette désignation par un appel public ;

Il est proposé de marquer accord sur l'appel à candidature.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Intercommunale

CENEO – Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2021 – ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

- 1) Modifications statutaires ;
- 2) Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- 3) Compte annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 – Approbation ;
- 4) Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2020 ;
- 5) Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2020 ;
- 6) Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration ;
- 7) Nominations statutaires.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Cultes

a. Fabrique d'Eglise de Calonne – compte 2020

A l'unanimité, le conseil communal approuve le compte 2020 présenté par la Fabrique d'Eglise de Calonne avec boni de 2.209,52 €.

Monsieur VINCENT rappelle avoir demandé d'obtenir une liste du patrimoine des différentes fabriques d'église et réitère cette demande. Pour Calonne, on constate l'achat d'un appartement. Tant mieux si la fabrique fait des investissements mais il est toujours compliqué à comprendre que les fabriques aient du patrimoine et demande de l'argent au service public que nous sommes. Le Directeur Général précise que ce patrimoine peut être vu sur le cadastre mais assure qu'un suivi sera fait à cette demande.

b. Fabrique d'Eglise de Péronnes – compte 2020

A l'unanimité, le conseil communal approuve le compte 2020 présenté par la Fabrique d'Eglise de Péronnes-lez-Antoing avec boni de 1.745,50 €.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

10. Soutien aux Clubs sportifs

- a. Mesures de soutien aux communes en faveur des clubs sportifs dans le cadre de la crise du Covid 19

Le Président précise qu'il est proposé d'approuver la demande du Gouvernement de mettre en place un mécanisme de soutien via les communes, sur la base des informations fournies par la Direction des Infrastructures du département des Infrastructures locales du SPW Mobilité et Infrastructures en collaboration avec l' AISF, en faveur des clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le montant étant de 40 € par affilié.

Le Directeur Général rappelle que ce dossier avait été évoqué lors du dernier Conseil Communal où le montant des aides a été inscrit dans la modification budgétaire. Ici, c'est à la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles que ce point est débattu ne serait-ce que pour confirmer que la commune s'engage à ne pas augmenter les loyers perçus auprès des clubs sportifs retenus pour l'année 2022.

Monsieur VINCENT s'étonne qu'il y ait deux listes dans le dossier avec des chiffres différents. Le Directeur Général signale qu'il peut y avoir des différences entre les données connues par la Fédération Wallonie/Bruxelles et les données fournies par les clubs.

Monsieur DENAYER demande ce qu'il en est des clubs non affiliés à la Fédération Wallonie/Bruxelles. Ne pourrait-on pas interpeller la Région Wallonne ou faire un geste envers ces clubs comme par exemple le club cyclotouriste ou le nouveau club de tir à l'arc car cela semble discriminatoire ?

Le Président précise que tous ces clubs sont aidés par la commune et propose qu'ils soient plutôt invités par écrit à s'affilier à la Fédération Wallonie/Bruxelles. Mais un courrier au Ministre pourrait s'envisager également.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Anaïs LEJEUNE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b. Subside communal aux clubs sportifs pour l'année 2021 – répartition

<u>Budget Total 30.000 €</u>	
Football Antoing et Bruyelle	11.950 €
Royal Ping Pong Club Antoing (occupation jeunes)	2.900 €
Tennis Pays Blanc	1.850 €
Tennis de table du Sacré Cœur	750 €
Tir à l'arc (CADA)	650 €
Tir à l'arc Saint Sébastien	1.150 €
Cyclotourisme (occupation jeunes)	600 €
Hockey Péronnes	1.750 €

USA	
Complexe W. Mahieu	5.500 €
Club de karaté (occupation jeunes)	1.700 €
Aérogym (occupation jeunes)	650 €
Sports d'eau	
PYC	550 €

Le Président précise que le club de football de Maubray est désormais disparu et que le Collège a décidé de proposer la répartition du montant alloué à ce club envers tous les autres hormis le football et ce de manière égale.

Monsieur VINCENT salue à nouveau le geste fait par la commune mais quand on voit que la plupart des montants sont compris entre 600 et 1.000 €, cette aide est rapidement avalée par les frais fixes notamment les frais d'assurances des administrateurs et la RC objective. Cette aide ne couvre donc qu'une infime partie des frais fixes des clubs et, pour ceux qui doivent gérer des bâtiments, cela est très compliqué. Certains sont dans une position très délicate à l'issue de quasi deux années sans la moindre recette. Il serait peut-être bon que le Collège sonde et questionne tous les clubs sur leur situation.

Le Président précise que les clubs occupant le complexe Willy Mahieu ne paient aucun frais d'assurance ni même de gaz ou d'électricité, ces frais étant pris en charge par le subside versé à l'USA. Le tennis se verra mettre à disposition des vestiaires et douches. C'est à nouveau un investissement communal. Quant au club de cyclos, il n'a pas vraiment de frais particuliers hormis les assurances évidemment.

A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise que le CADA est la Confrérie d'Archers d'Antoing. Il s'agit d'un club de tir à l'arc en 3 D (avec de faux animaux) qui dispose d'une carrière à l'arrière des 5 Rocs à Calonne. Monsieur VIVIER demande à rappeler aux clubs que ces subsides sont destinés à la formation et à l'aide aux jeunes.

Par 14 voix pour et une abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Circulation

Règlement complémentaire de roulage

Dans la rue Baille d'Orée, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, au niveau de la zone de stationnement située le long de l'immeuble n° 20. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuel VINCENT

a. Your Nature – accès à la piscine

Monsieur VINCENT présente le point :

« Attendu que :

- L'ouverture du centre Your Nature est annoncée pour l'automne 2021
- Diverses contreparties avaient été négociées par le collège en faveur de la population d'Antoing

Nous demandons que le collège réponde aux questions suivantes :

- Comment sera organisé l'accès à la piscine du centre pour les enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la commune d'Antoing ? Quels seront les jours d'accès, l'horaire, les prix...
- Les ressortissants de la commune d'Antoing pourront-ils bénéficier d'un prix avantageux pour les logements et le parc ?
- A quelle hauteur seront imposées les nuitées ?

Le Président précise qu'une réunion a eu lieu le 04 mai dernier pour l'accès à la piscine par nos écoles. Elle sera disponible le mardi et le jeudi de 08 heures à 10 h 30 après les vacances de Toussaint si le planning est respecté. Le 12 mai, une visite sur place a été organisée avec les directions scolaires, les profs de gymnastique et les équipes enseignantes. La piscine n'est pas adaptée à l'apprentissage de la natation (elle a en effet un minimum de 1,5 m de profondeur), du moins pour les plus jeunes élèves de primaire. Mais dans un premier temps, le petit bassin pataugeoire de 40 cm pourra être proposé aux élèves de maternelle pour l'accoutumance. Cela leur permettra d'avoir moins peur de l'eau. En ce qui concerne les nuitées, le Directeur Général précise que le règlement communal prévoit une taxe de séjour de 1,15 € par nuitée. Mais, lorsque l'infrastructure est considérée comme un camping touristique, un village de vacances ou un hébergement touristique de terroir, cette taxe est divisée en deux ce qui sera le cas pour Your Nature, soit 0,575 € par personne et par nuit.

Monsieur DUDANT confirme le programme d'accoutumance pour les 3^{ème} maternelles et précise qu'un apprentissage intensif (15 jours) est envisagé pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} primaires mais cela doit encore être discuté avec les directions scolaires et les encadrants. Des contacts ont déjà été pris avec les gestionnaires de la piscine de l'Orient à Tournai sur la faisabilité de cet apprentissage intensif et son intérêt. L'objectif étant que les enfants puissent ensuite bénéficier des infrastructures de Your Nature.

Le Président ajoute qu'un appel a été lancé auprès de bénévoles, anciens maîtres-nageurs pour étoffer l'encadrement. Momentanément, seules les 3^{èmes} maternelles iront à Your Nature.

Monsieur VINCENT s'étonne que les concepteurs de la piscine de Your Nature aient bizarrement ignoré ou oublié les normes en vigueur pour l'enseignement de la natation aux jeunes enfants. On peut douter de leur bon-vouloir. C'est un moindre mal mais c'est décevant.

Monsieur VIVIER estime, en tant que professionnel, que faire une heure de sports tous les matins pendant 15 jours à des enfants de 1^{ère} et 2^{ème} primaire va les épuiser.

Monsieur DUDANT précise que cette formule a été discutée et validée par le Directeur de la piscine de l'Orient qui est également un professionnel. Monsieur VIVIER ajoute que cette formule est avant tout due à l'impossibilité de pouvoir utiliser la piscine de Your Nature. Monsieur DUDANT rappelle que cette piscine est privée et que l'accès y sera quand même gratuit pour les enfants de nos écoles ce qui est une belle offre. Monsieur VIVIER signale que

cette condition faisait partie des impositions reprises dans le permis de bâtir et dans les compensations liées à l'acceptation de ce projet.

Monsieur DENAYER rappelle que ce projet reste un centre privé et que leur objectif est de retrouver leur investissement sans penser à ce dont Monsieur VINCENT doute.

b. Calonne – inondations et coulées de boue

Monsieur VINCENT expose son point :

« Attendu que »

- Le village de Calonne a fait l'objet d'importantes inondations en date du 4 juin
- D'importantes coulées de boue ont été observées dans le village

Nous demandons que le collègue réponde aux questions suivantes :

- Quels ont été les divers aménagements réalisés par le passé afin de prévenir ce type de problème ?
- Quel est l'état à ce jour du système d'égouttage du village ?
- Quels sont les aménagements / travaux imaginés afin de réduire le risque d'inondations ?
- Les agriculteurs ont-ils été approchés afin d'envisager d'autres méthodes de culture ? Des plantations de haies, implantation de fascines ... ?
- Une réflexion avec les experts du P.N.P.E est-elle en cours ?

Monsieur VINCENT ajoute que certains diront que ces pluies étaient exceptionnelles mais plus personne ne met en doute les dérèglements climatiques et ce genre d'incident va se reproduire de plus en plus. Il faut réfléchir à cette problématique et il y a des solutions. Au niveau agricole, les parcelles de plus en plus grandes, les remembrements, la diminution du nombre d'exploitations agricoles sont des facteurs importants pour les inondations. Cette semaine, cela était impressionnant à la rue du Biez à Maubray. Les ouvriers communaux ont pris les devants mais le problème reste persistant comme à d'autres endroits de la commune.

Monsieur DESMET signale, qu'à la rue des Anglais, une grille de champ a été installée en son temps. Celle-ci fonctionne très bien depuis pas mal de temps. Un bassin d'orage a été créé avec un exutoire permettant une vidange à débit continu. En temps normal, cela fonctionne très bien. Les pluies de ce jour-là restent néanmoins exceptionnelles même si elles deviennent récurrentes. La parcelle agricole concernée par la dernière inondation et située côté gauche du chemin en venant de la rue des Anglais fait 10 hectares. De l'autre côté, la parcelle fait environ 5 hectares. Il s'agissait d'une prairie qui a été transformée en champs. En faisant les calculs, c'est comme si, en l'espace de 20 minutes, on avait déversé en cet endroit l'équivalent de deux piscines olympiques (50mètres sur 25 mètres et sur 3 mètres de profondeur). Par ailleurs, si on a bien eu des coulées de boues, il faut bien admettre qu'aucun dégât n'a été à déplorer chez les particuliers. Le système d'égouttage à Calonne est sain. Des rencontres seront organisées avec Holcim qui est propriétaire du terrain, la commission agricole se réunira prochainement.

Le Président ajoute que, dans le cadre du projet Obesco², Holcim a prévu d'implanter un merlon et un bassin d'orage dans les environs. Il tient également à remercier le personnel communal, les pompiers et le fermier qui a également aidé. Sur son champ, celui-ci avait

érigé un petit merlon qui n'a pas suffi. Des sacs ont été distribués aux riverains par la main d'œuvre communale mais on peut se réjouir qu'il n'y ait eu aucun dégât dans les habitations. Ces sacs sont bien évidemment gratuits contrairement à ce que l'on a encore pu lire sur les réseaux sociaux. Les riverains de la rue du Biez ont salué le travail effectué par les ouvriers communaux. Monsieur VINCENT estime qu'il faut associer les agriculteurs et les propriétaires terriens à la réflexion pour les aménagements à réaliser. Sur Calonne, il y a des choses bizarres au niveau de l'égouttage mais qui existent depuis toujours, les villageois les connaissent. Le Président rappelle qu'un deuxième bassin d'orage à l'arrière de la cité François Viste lequel protège les jardins auparavant inondés en cas de pluie. Rien à signaler de ce côté cette fois-ci. Une commission agricole sera organisée prochainement et les techniques de plantation y seront discutées pour minimiser les impacts en cas de fortes pluies.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

Point en urgence

Monsieur DENAYER expose sa demande relative au règlement de circulation : carrefour des rues de Condé, grand rue et Avenue de l'Europe.

« Sans remettre en question, en l'état, la décision prise le 17/12/2020 par le conseil communal de mettre en œuvre une approbation, par un ancien conseil, d'un règlement complémentaire sur la police de la circulation routière le 26 mars 1998, force est de constater que la mise en œuvre de cette mesure suscite non seulement d'importantes réactions citoyennes mais encore crée un réel danger pour la sécurité, occasionnant un danger auquel il faut mettre fin sans retard.

L'actualité d'hier (accident avec blessé léger) risque de se répéter si des mesures ne sont pas envisagées et ou si d'autres dispositions sécuritaires ne sont pas prises.

En date du 14/01 dernier, je vous adressais le mail suivant :

Depuis lundi dernier, la rue de Condé est donc devenue prioritaire, en exécution de la décision ancienne du CC et confirmée récemment.

J'ai donc pu constater, in situ, cet important changement d'habitude et ai pu relever (suis pas le seul) deux soucis qui pourraient amener des accrochages :

1. Le Stop en haut de la grand-rue impose de s'avancer plus avant, à raison du peu de visibilité sur les véhicules descendant la rue de Condé. On se retrouve ainsi nez à nez, ce qui rend la circulation peu sécurisante.

2. Conséquence du point 1., le véhicule venant de la rue de Condé pour virer à gauche dans la grand'rue, doit alors réaliser une courbe gauche plus ample pour éviter le véhicule à l'arrêt au Stop de la grand'rue et doit aussi manœuvrer pour éviter les véhicules régulièrement stationnés face aux mutuelles.

J'avais soulevé cette difficulté du point 2 lors de la séance du conseil du 17/12 /2020 et une proposition de Pascal devait être soumise au commissaire.

Est-il dès lors possible de faire remonter ce mail à Mr le Commissaire afin d'envisager d'éventuelles modifications et éliminer ainsi ces deux points noirs ?

Avant qu'un accident majeur ne survienne, il me semble utile de pouvoir en discuter en conseil, osant espérer que chaque membre du conseil aura à cœur, non seulement d'accepter cette urgence motivée par la sécurité de tous mais encore de trouver ensemble des solutions pérennes.

Outre les solutions émises dans mon mail, ne serait-il pas opportun d'encore, hélas, mieux signaler les STOP grand rue et Avenue de l'Europe, au moyen d'un feu orange clignotant pour ré-attirer l'attention, perdue à raison de plus de trente ans d'habitude... ?

La sécurité avant tout »

Le Président signale que le Commissaire va dans le même sens concernant la rue de Condé. Un accident a effectivement eu lieu ce mercredi 23 juin. Etant par hasard sur les lieux de l'accident au moment où celui-ci est survenu, le Président a lui-même appelé les services de secours. Par contre, il n'a jamais annoncé à un membre de la télévision locale qu'il évoquerait ce sujet au Conseil de ce jour. Néanmoins, il rappelle à tous les conseillers que cette modification de règlement, même si elle date de 1998, a été discutée en séance de commission sécurité le 16 novembre 2020 en présence de Monsieur le Commissaire de Police. Aucune remarque n'a été formulée et ce règlement était approuvé à l'unanimité lors du Conseil du 17 décembre 2020. Le Président en appelle à la responsabilité de chaque conseiller car ce règlement vise à répondre aux règles du Code de la Route. La Région Wallonne nous a invités à régulariser la situation. Tout le monde sait que changer les habitudes est difficile mais en tant que mandataire responsable, nous devons faire appliquer la loi. Un accident a effectivement eu lieu mais cela ne doit pas remettre en cause le respect de la loi. Chaque Conseiller doit se porter garant de ce respect même si cela ne plaît pas à certains citoyens. Enfin, le Président rassure l'assemblée sur l'état de santé de la personne accidentée. La personne responsable de l'accident a brûlé le stop alors qu'elle habite à 20 mètres des lieux.

Monsieur DENAYER rappelle n'avoir jamais remis en cause cette décision mais sa mise en œuvre pose problème. Il est dès lors normal de se poser la question sur la prise de mesures complémentaires en vue de minimiser les risques pour la population.

Le Directeur Général lit les propos tenus par le Commissaire de Police dans son rapport :

« Si je peux comprendre l'émotion provoquée par l'accident avec blessé, survenu ce mercredi 23/06, je ne suis pas tout à fait d'accord avec la remarque de Monsieur Luc DENAYER, lequel fait état d'un manque de visibilité dans le carrefour formé par la Grand'Rue et la Rue de Condé.

En effet, à plusieurs reprises, j'ai effectué des tests au niveau de ce carrefour et je constate que si les usagers marquent l'arrêt complet (comme le prévoit le signal B5), en haut de la Grand'Rue, il me semble que la visibilité est suffisante.

Cependant, je rejoins Monsieur DENAYER sur le point 2 de son interpellation.

A cet effet, je propose qu'un marquage au sol soit réalisé dans le bas de la rue de Condé pour inviter les usagers à se placer à droite et leur permettre de réaliser un virage à gauche plus ample et ainsi contourner plus aisément le véhicule à l'arrêt en haut de la Grand'Rue.

On pourrait également supprimer le premier emplacement de stationnement, situé face aux Mutuelles. Il est navrant de constater que les usagers, par habitude, circulent sans remarquer la signalisation routière pourtant bien visible et rappelée bien avant le carrefour concerné. »

Le Directeur Général rappelle avoir déjà proposé cette solution lors de la commission. L'ajout d'un feu permettrait peut-être d'augmenter la visibilité de la signalisation mais il ne faut pas oublier que la Grand'Rue est déjà une voirie en zone 30. L'arrêt à ce stop devrait être relativement aisé pour toute personne respectant la vitesse imposée et un tant soit peu attentive à la signalisation. Avec tous les commentaires que l'on a, à nouveau, pu voir sur les réseaux sociaux, le Directeur Général insiste pour les conseillers relayent de manière adéquate cette modification du règlement. Il faut que le citoyen comprenne que la situation d'aujourd'hui est celle qui aurait dû prévaloir depuis toujours et que l'on ne fait que remettre

les pendules à l'heure. Nous devons respecter le Code de la Route, c'est la moindre des choses. Et c'est le rôle de tout mandataire public de faire passer le « bon » message et de faire taire les fausses informations. Et de rappeler que l'axe rue Baille d'Orée, rue de Condé, rue Philippart et Route de Ramecroix (avant que celle-ci ne soit coupée suite à la suppression du passage à niveau près de la gare) était l'axe principal de circulation d'Antoing ! La Grand'Rue n'était pas prioritaire et l'Avenue de l'Europe n'existait pas...

Monsieur BILLOUEZ ajoute que les habitudes sont effectivement difficiles à perdre. D'autres endroits restent dangereux bien que la situation y soit figée depuis de nombreuses années : nombre de personnes croient encore que la rue Neuve a priorité sur la rue Baille d'Orée, l'ordre de priorité dans le carrefour de la rue de Fontenoy est bien souvent oublié, ... D'autres endroits sont également accidentogènes dans l'entité, heureusement sans gravité, et on pourrait aussi y mettre des feux clignotants sans que cela ne mette fin à certaines habitudes ou inattentions. Encore une fois, les réseaux sociaux se délectent de ce genre de situation et on ne peut que le regretter. Il rejoint l'avis du Directeur Général quant à agir pour annihiler dès que possible des messages totalement erronés.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Président confirme que le marquage au sol sera modifié au carrefour rue de Condé/Grand'Rue. Seul le camion de livraison pour aller à Colruyt pourra rouler sur les stries car il serait incapable de virer vers la droite.

Monsieur DENAYER signale qu'un projet de loi est à l'étude pour réprimer les débordements sur les réseaux sociaux.

13. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

14. Questions orales

Monsieur VIVIER précise ne pas être intervenu durant le point de Monsieur VINCENT afin d'éviter de mélanger les deux points. Lors des récentes inondations à Calonne (04 juin dernier), divers témoignages de riverains étaient alarmants. On peut retenir une proposition : remplacer les sacs de sable par des barrières d'orage afin que les fermiers évitent de devoir les enlever et les remettre sans arrêt. D'autres remarques sur la rue de Bitremont et du Biez à Maubray, des riverains se plaignent de la disparition de différents fossés et de différents chemins. Une personne de la rue de la Ferme à Fontenoy signale s'être adressé à plusieurs reprises à la commune pour des avaloirs bouchés et filets d'eau abîmés. En cas de fortes pluies, la voirie est inondée. Idem à Péronnes, en bas du moulin, où des herbes s'amoncellent rapidement bouchant ainsi le filet d'eau. Le 23 juin 2016, il avait proposé que la commission agricole change de nom et qu'elle s'occupe des problèmes d'inondation lors des gros orages. On avait proposé à l'époque d'y convier le PNPE tout comme la cellule GISER de la Région Wallonne en 2018 ainsi que le contrat rivière Escaut-Lys. Le même jour, il avait aussi proposé d'adapter les fauchages et la campagne de nettoyage des fossés à la météo tout comme le calendrier de nettoyage des avaloirs et de vidange des bassins d'orage. Un plan d'action sur les zones à risques avait également été proposé avec le concours du service incendie. En 2017, le Directeur Général précisait avoir demandé à l'agent traitant de convoquer la commission agricole. Celle-ci ne s'est réunie ni l'an dernier ni cette année. Monsieur VIVIER propose dès lors que l'on organise une réunion avec tous les acteurs

précités afin d'établir une cartographie des lieux à problème et trouver des solutions pour y remédier. Cette réunion pourrait se tenir idéalement en mars-avril.

Monsieur DUDANT précise avoir demandé, le 25 septembre dernier, à Monsieur LEKOEUCHE d'organiser une commission agricole mais les conditions sanitaires nous ont contraints à reporter cette réunion. Le récent assouplissement de ces conditions devrait enfin nous permettre de la réunir

Monsieur VINCENT demande ce qu'il en est de la vente de la friterie l'Escale à la Place du Préau. Le Président signale qu'un pré-accord a été signé avec le candidat acheteur mais avec les droits-passerelle, les banques n'octroient pas les prêts aux investisseurs. Le Directeur Général précise qu'un compromis de vente a bien été signé avec le candidat acheteur désigné par le Conseil Communal. Comme prévu dans ce compromis, ce dernier a effectué les démarches auprès de sa banque. Celle-ci lui ayant précisé dans un premier temps qu'elle lui octroierait le prêt, il a, via cette banque, introduit une demande auprès de la SOWAFIN pour obtenir un prêt pour les travaux à entreprendre en vue de rénover le bâtiment. La SOWAFIN a donné son feu vert mais l'organisme prêteur a fait marche arrière pour le prêt en vue de l'acquisition sous prétexte que le demandeur bénéficiait d'un droit-passerelle et donc en situation délicate. Cette situation est assez paradoxale mais c'est ainsi. Le choix du Collège a été de maintenir sa confiance envers le candidat acheteur sachant que ce dernier pourrait bénéficier de son prêt dès la fin du droit-passerelle c'est-à-dire dès que le secteur Horeca pourra rouvrir ses portes de manière tout à fait normale.

Monsieur DENAYER expose sa question intitulée « Coup de pouce à la jeunesse-Aides Covid »

« Lors des derniers conseils, le conseil communal a suivi le Collège, dans l'octroi d'aide financière au secteur commercial et horeca ainsi qu'au secteur sportif.

Nos adolescents entre 18 et 24 ans ont vécu ces mesures covid draconiennes, chacun à sa manière mais en tout cas loin de toute liberté à laquelle on aspire à ces âges (enseignements en distanciel, absence de relations et contacts sociaux, limite des libertés de réunion ...).

Cette période d'insouciance, nécessaire et utile au développement personnel a sapé le moral de plus d'un. Nous vous proposons dès lors de leur donner un petit coup de boost, ce petit plus qui leur permettra de dire « cool notre commune nous aide et pense à nous ».

La forme de ce coup de pouce serait de leur octroyer un montant de 20 euros en Antochèque.

Cette aide permettrait de faire le lien avec les aides déjà existantes dans d'autres secteurs, participant ainsi à la nécessaire relance de l'activité commerciale en général ainsi que du secteur culturel local, qui a lui aussi besoin de retrouver un public. Cela serait aussi une belle manière de promouvoir et soutenir l'initiative des Antochèques.

A l'aube des vacances d'été et sans aucun doute à l'aube de la fin de beaucoup de restrictions Covid, cette aide que nous vous demandons de fournir serait ce petit plus qui serait très bien accueilli par ce public cible.

Pratiquement, la procédure pourrait être, soit d'envoyer un courrier personnalisé soit de faire état, sur la page du site communal, de cette possibilité de venir chercher, au centre administratif, ses antochèques de 20 euros, sur présentation de sa carte d'identité.

Ma question est donc : êtes-vous disposé à suivre cette proposition de coup de pouce et la mettre en œuvre ?

(NB Merci à Eloïse Hellin, notre conseillère au CPAS, de m'avoir suggéré cette question) »

A la question de Monsieur DENAYER, le Directeur Général précise que 671 personnes appartiennent à la tranche d'âge évoquée sur Antoing.

Le Président signale que le Groupe Socialiste propose une aide collective plutôt que de cibler une tranche d'âge en particulier. Sinon, après les aides déjà décidées antérieurement, on pourrait, après la tranche d'âge 18-24, proposer les PMR, les pensionnés, les indépendants voire d'autres tranches d'âge...

Madame BOCAGE signale en effet qu'il serait dommage de se limiter aux 18-24 ans. Pourquoi les personnes en difficulté, aux travailleurs, aux pensionnés ou encore aux PMR. Plutôt que cibler une partie de la population, le principe de l'antochèque visait à permettre à tous les citoyens d'acheter à un prix réduit de 10 %. Ce système profite ainsi à tout le monde. La proposition est d'augmenter la réduction à 20 % entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2021. Avec les soldes, cela constituera une réelle opportunité pour tout citoyen désirant faire des achats dans nos commerces locaux. Ce serait ainsi profitable à tout le monde.

Monsieur DENAYER admet qu'aider tout le monde est bien évidemment. Le Président ajoute que cette opération pourrait être reconduite pour les fêtes de fin d'année. A l'intervention de Monsieur DENAYER proposant de monter à 30 %, le Président signale que l'on pourrait aller jusqu'à les donner gratuitement tant qu'à faire mais restons les pieds sur terre et raisonnables, 20 % est une très belle opportunité pour tous les citoyens. Nous verrons comment cela fonctionne et une tranche supérieure pourrait être envisagée pour les fêtes de fin d'année pourquoi pas... Mais nous devons rester prudents avec les finances.

Monsieur DENAYER signale que le Gouvernement Wallon étudie actuellement des aides substantielles pour les communes en 2022 et 2023. Le Président précise que ces moyens viseront à aider les personnes en difficulté mais ne visent pas les difficultés financières propres aux communes. Nous pourrions encore mieux aider le citoyen et c'est tant mieux. Pour conclure, le Président remercie tous les participants à ce conseil serein et constructif.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS